



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N°63/2018
règlementant la circulation et le stationnement

Le Maire de la Commune d'ECKWERSHEIM,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU la demande d'arrêté de circulation en date du 12 novembre 2018 du Service Ingénierie et Conception des Espaces Publics de l'Eurométropole de Strasbourg, concernant les travaux du schéma directeur d'assainissement,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières en matière de circulation et de stationnement lors des travaux d'assainissement ;

A R R E T E

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement des véhicules automobiles sur le territoire de la commune d'Eckwersheim sont modifiés comme suit,

RUE ALBERT SCHWEITZER

- La rue Albert Schweitzer sera fermée jour et nuit à la circulation entre la rue du Général Leclerc et la rue du Ruisseau du 26 novembre au 7 décembre 2018 pour permettre la réfection définitive en pleine largeur de la voirie ;
- L'accès en voiture sera bloqué pour les riverains concernés. Ceux-ci sont invités à prendre leurs précautions afin de stationner leur voiture en périphérie de la zone de travaux ;
- Un accès piéton sera continuellement maintenu ;
- Le stationnement est interdit et qualifié de gênant dans l'emprise des travaux et devant les accès à l'emprise travaux.

Article 2 : Ces dispositions seront en application dès la mise en place de la signalisation réglementaire par les entreprises chargées des travaux.

Article 3 : Cet arrêté peut être contesté devant la juridiction compétente dans un délai de 2 mois selon le recours gracieux ou le recours administratif.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim
- EMS, Service Ingénierie et Conception des Espaces Publics
- EMS, Service Propreté, Département Collecte des Déchets
- Le SDIS
- L'entreprise BOUYGUES
- La CTS

Fait à Eckwersheim, le 12 novembre 2018

Le Maire
Michel LEOPOLD

